

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un forage pour l'irrigation d'une parcelle de maraichage biologique de 5 ha sur la commune de Bièvres.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Bièvres

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Anne PELLETIER LE BARBIER, Maire

RCS / SIRET

2 1 9 1 0 0 6 4 1 0 0 0 1 4

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27a. Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieur ou égale à 50 m	IOTA : rubrique 1.1.1.0 La masse d'eau souterraine identifiée sur le bassin versant de la Bièvre est la masse d'eau 3102, dénommée « Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix », regroupant les formations suivantes : Calcaire de Beauce, Sables de Fontainebleau, Calcaire de Brie, Marnes du Sannoisien et du Ludien, Calcaire de Champigny. La seule ressource en eau exploitable pour le projet correspond à la nappe des sables de Fontainebleau qui se situe à 70 m de profondeur.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se trouve sur une parcelle agricole communale de 5ha située sur le plateau de Vélizy en bordure de la Base Aérienne 107 de Villacoublay, de la zone d'activité tertiaire Burospace et la manufacture de pain Poilâne. Cette parcelle agricole enclavée se trouve en jachère depuis 2008. Afin de redonner sa vocation nourricière, il est envisagé de mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'installation d'une exploitation maraîchère biologique destinée à alimenter le marché local. Plusieurs aménagements sont essentiels pour garantir l'activité maraîchère et sa pérennité. L'étude de faisabilité du Groupement Agricole Biologique préconise la construction d'un bâtiment de stockage, de serres et d'un forage. Le bassin de stockage recueillera via des noues végétales, les eaux pluviales des serres et du bâtiment ainsi que les eaux filtrées de l'assainissement en phytoépuration. Le forage complètera en eau le bassin grâce à une détection de niveau par capteur. En cas de forte pluie, une mare en contre bas permettra la gestion des eaux subversives. L'eau actuellement, peu présente sur le plateau, sera mise en valeur par ces aménagement qui longent le futur prolongement du chemin forestier "Cholette" en limite nord du terrain pour inviter les passants à apprécier le paysage et ces différentes installations vertueuses.

4.2 Objectifs du projet

Couvrir les besoins en eau avec une nappe susceptible de fournir les volumes nécessaires à la ferme pour irriguer 1,5 ha de jardins maraîchers, 2000 m² de serres, 1,5 hectares de verger abritant des poules.

La nappe identifiée est celle des sables de Fontainebleau à un niveau d'eau supérieur à 50 m du sol, le bureau d'étude Antegroupe a estimé les caractéristiques suivantes :

- Transmissivité moyenne voisine 5.10⁻⁴m/s ;
- Epaisseur productrice : 25 à 30 m en moyenne ;
- Productivité comprise entre <0,5 et 2 m³/h/m ;
- Débit potentiel : 3 à 15 m³/h.

Le volume prélevé est estimé à 5100 m³/an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aménagement de chantier :

Foration pour isolation des terrains de couverture :

- Forage des terrains supérieurs (diamètre nominal minimum) : Ø 508 mm ancrage à 10 m de profondeur
- Terrains traversés : Limons des plateaux et argiles sur 8 m et Sables de Fontainebleau sur 2 m, longueur totale de 10 m
- Tubage pour cimentation des terrains supérieurs (diamètre nominal minimum) : Acier plein inox Ø ext. 406 mm, épaisseur minimale 6 mm, muni d'au moins 2 centreurs

Colonne de captage :

PVC, Ø 219,1 mm, épaisseur 10 mm, dont :

50 m de tube plein de 10 à 60 m de profondeur raccord vissés avec 5 centreurs

14 m de crépine à fente horizontale, (slot 0,5 mm) de 10 à 74 m de profondeur, avec au minimum 2 centreurs

1 m de tube plein de 74 à 75 m de profondeur,

un bouchon de fond de fermeture de la base de la colonne

mise en place de d'un massif de gravier siliceux (Ø 0,7 à 1,2 mm) dans l'annulaire

Descente d'un dispositif air-lift et nettoyage pendant 8 h ou jusqu'à ce que l'eau soit claire,

Nettoyage/développement à l'air-lift pendant 6 h (deux acidifications par ouvrage sont prévues),

Descente d'une pompe immergée et pompage de (marche/arrêt) à débits progressifs, en commençant par des petits débits, pendant 24 h minimum.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Compte tenu des faibles débits potentiels, entre 3 à 15 m³/h, de la nappe des sables de Fontainebleau, le dispositif de récupération d'eau et de stockage permettra d'assurer les pointes de fonctionnement de l'irrigation.

La mise en place du bassin de stockage de 1500 m³, soit L 30m x l 20m x H 2,4m permet une autonomie d'un mois pour palier à une panne de la pompe du forage ou une sécheresse avec restriction d'eau et interdiction de pompage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubriques de la Loi sur l'eau susceptibles de concerner le projet

1.1.1.0. Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

En application de l'article 131 du Code Minier, le forage étant de plus de 10 m fera l'objet d'une déclaration auprès de la DRIEE 10 jours avant le démarrage des travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise phase travaux	150 m2
Volume d'eau prélevé pendant les essais de pompage	150 m3
Profondeur du forage	70 m
Dispositif de pompe	3m2
Terre excavée du forage	47 m3
Dispositif de stockage bassin	600 m2
Terre excavée du bassin	1500m3
Volume de prélèvement annuel maximal	5100 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Gisy - Bièvres

Parcelles cadastrales : 74 - section B
du cadastre communal

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 12' 58 "834 Lat. 48 ° 45' 50 "022

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région, utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF de type I n'est à recenser sur le territoire communal. La ZNIEFF de type II de la Forêt de Verrières est en partie présente sur les franges Est de la commune. Plusieurs autres ZNIEFF sont présentes sur les communes voisines.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bièvres n'est concernée par aucune protection ou inventaire du patrimoine naturel.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières nationales et autoroutières dans le département de l'Essonne pour la période 2018-2023 approuvé le 24 septembre 2019 par arrêté préfectoral 2019-DDT-SE-342
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque d'inondation de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan, dans les départements de l'Essonne et des Yvelines, approuvé par arrêté inter préfectoral n° 2020-DDT-SE-000041 le 10 mars 2020 . Le projet se situ sur le plateau de la vallée et n'est donc pas concerné par des risques d'inondation. Approuvé le 10 mars 2020.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au droit du site le ZRE concerne l'Aibien, formation présente à une profondeur que le projet n'atteint pas. Le projet n'est pas situé dans une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait de sa vulnérabilité et de l'existence d'autres possibilités d'approvisionnement, la nappe des Sables de Fontainebleau n'est pas utilisée pour l'alimentation en eau potable dans le secteur considéré. Aucun captage n'est recensé sur le site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du site se trouve environ à 15 km au Sud-Ouest. Ce site fait partie de la Directive Oiseaux (ZPS) et est désigné FR1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches ». Il s'étend sur 17 115 ha.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé de la vallée de la Bièvre

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La productivité de la nappe des sables de Fontainebleau est estimée entre 3 et 15 m ³ /h. Un prélèvement annuel de l'ordre de 5100 m ³ est prévu dans la nappe des Sables de Fontainebleau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rabattement temporaire et localisé, lié au pompage d'essai par paliers et servira pour remplir le bassin de stockage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement des déblais de creusement de forage jusqu'à 70 m de profondeur, ce qui représente un volume d'environ 47 m ³ de terre. Selon les types de terres, les déblais serviront de : Remblai pour le terrassement bâtiment Remblai autour du bâtiment et plate forme compost Terre arable dans les creux naturels ou sur les espaces pierreux Argile pour les berges et l'étanchéité du bassin de stockage et de la mare
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du forage et de la dalle de protection sera de 3 m ² . L'emprise du chantier sera de 150 m ² environ, elle sera remise en état.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic correspond aux déplacements des engins pendant la durée des travaux estimée à 3 semaines maximum. Les engins sont la foreuse et le camion de transport. Le site est excentré des habitations et à 2 km de l'autoroute A86.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront strictement temporaires et liées aux opérations de travaux, sur les horaires de travail. L'entreprise respectera la réglementation sur les bruits de voisinage. (art. R.1334-30 à R.1334-37 du code la santé publique) En phase d'exploitation, aucune nuisance sonore ne sera perceptible, le seul équipement étant la pompe immergée à 70 m de profondeur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations seront générées en phase travaux. La méthode de creusement sera le rotary. Les vibrations en surface resteront limitées à quelques mètres et sur une période ne dépassant pas 1 semaine.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Travaux : Rejets des eaux souterraines exhaurées vers le milieu superficiel lors des travaux de création</p> <p>Utilisation : rejet dans le bassin de stockage</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet génère la production de déchets inertes sous forme de débris de creusement (calcaires, marneux ou argileux) et de boue polymère biodégradable. Selon les types de terres, les déblais serviront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Remblai pour le terrassement bâtiment Remblai autour du bâtiment et plate forme compost Terre arable dans les creux naturels ou sur les espaces pierreux <p>Aucun déchet dangereux n'est produit.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de forage sera intégré plus largement au projet de construction du bâtiment agricole et des serres nécessaires au projet de maraîchage. Ce projet a reçu un avis favorable suite à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du département de l'Essonne du 21 juin 2022.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage est une condition essentielle à l'installation du maraîcher biologique de la parcelle agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le forage permet de préserver l'eau potable et économiser les coûts de potabilisation. La récupération des eaux grises en phyto-épuration et les eaux pluviales minimise le prélèvement dans la nappe, car le forage est utilisé en complément. Les cultures biologiques sont irriguées par des techniques économes en eau (couverture du sol pour minimiser l'évaporation, système de goutte à goutte) et incite la ré-infiltration d'une eau non polluée dans les nappes localement.

Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires :

- risques de pollution liés à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art
- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera éloigné des zones de circulation et des zones pouvant présenter un risque. La tête de puits sera protégée.
- Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout événement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages suivront les recommandations.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Respect de la norme AFNOR NF X10-999 d'août 2014 relative à la réalisation, le suivi et l'abandon des ouvrages de captage
- les travaux présentent une emprise au sol très limitée et sur une durée n'excédant pas 4 semaines
- incidence sur la ressource modérée à l'échelle de l'exploitation et du bassin d'alimentation du projet
- absence d'incidence sur les eaux de surface et les milieux naturels
- absence de nuisance auprès de l'environnement et de la population grâce à la profondeur de 70m
- La situation géographique sur le haut du plateau de Vélizy en contre bas de la parcelle, entouré d'une zone d'activité, de la base aérienne et d'une usine de pain n'impactera pas visuellement le paysage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
2/ Un plan de situation au 1/25 000 et implantation du forage 2.1/ Implantation du forage agricole 3/ Photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue 3.1/ Photographie de situation du projet dans l'environnement proche 4/ Plan d'ensemble des aménagements de la ferme 4.1/ Plan des aménagements construits de la ferme 5) plan des abords du projet précisant l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau. Carte géologique ; Modèle numérique de Terrain; Coupe géologique; Esquisse piézométrique de la nappe des Sables de Fontainebleau ; Points BSS recensés; Coupe prévisionnel du forage ; Programme technique de foration ; Masse d'eau du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix ; Cartographie des zones Humides ; Cartographies des espaces naturels remarquables; Enveloppes d'alertes des zones humides ; SRCE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bièvres

le. 18/07/2022

Signature



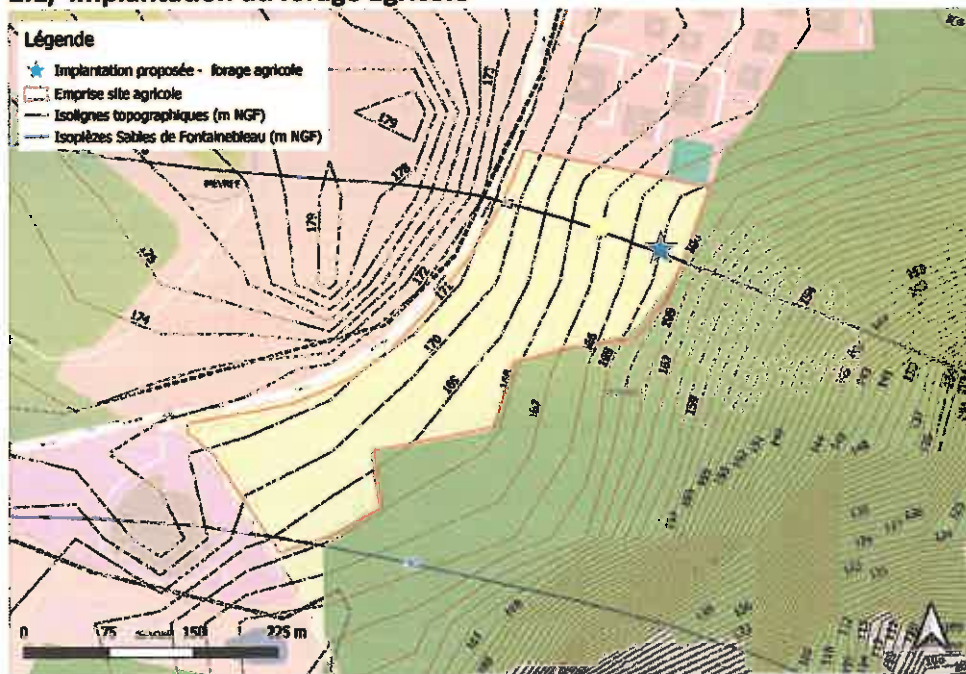
Annexe
Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Création d'un forage pour l'irrigation
d'une parcelle de maraîchage biologique de 5 ha sur la commune de Bièvres.

- 1/ Document CERFA n°14734 (PJ)
- 2/ Un plan de situation au 1/25 000



2.1/ Implantation du forage agricole



3/ Photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue



3.1/ Photographie de situation du projet dans l'environnement proche



Vue 1-implantation du forage Vue proche 03/03/2021

3.2/ Photographie de situation du projet dans le paysage lointain



2-Implantation du forage Vue éloignée 03/03/2021

3.3/ Photographie de situation du projet dans l'environnement des quatres points cardinaux

2-Vue Ouest

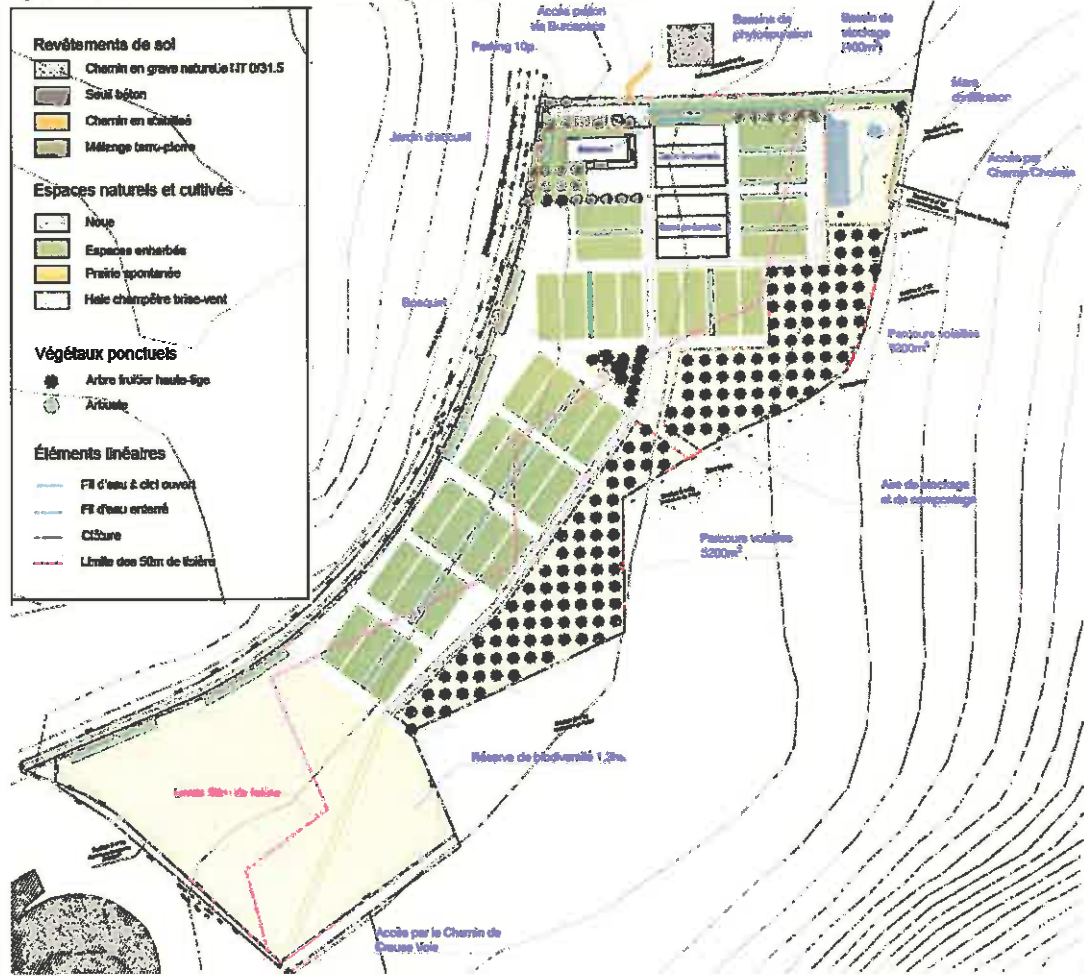
4-Vue Nord



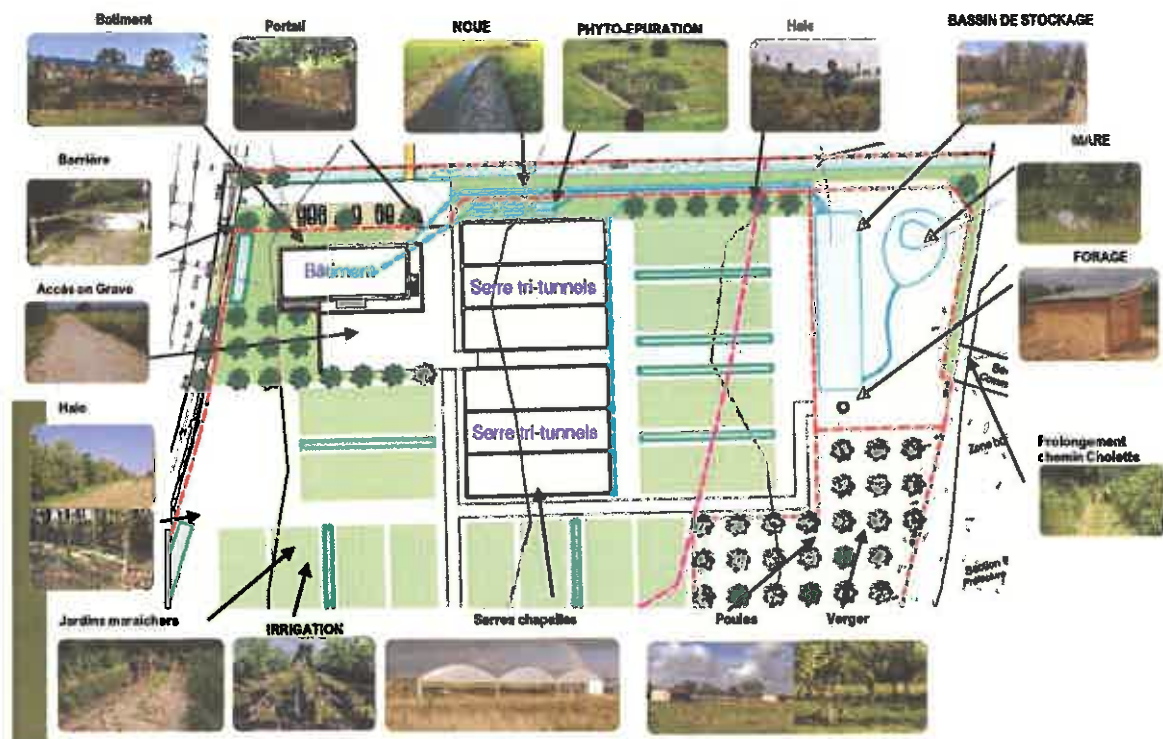
5 - Vue Est

6- Vue Sud

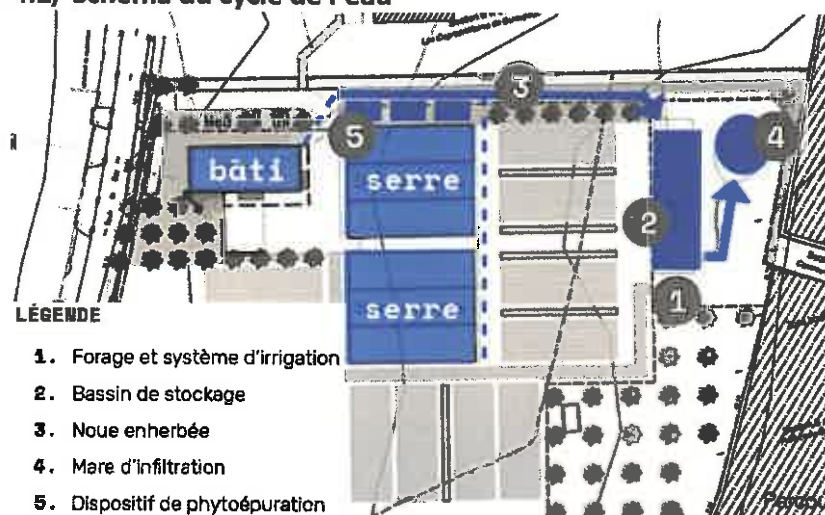
4/ Plan d'ensemble des aménagements de la ferme



4.1/ Plan des aménagements construits de la ferme



4.2/ Schéma du cycle de l'eau



LÉGENDE

1. Forage et système d'irrigation
2. Bassin de stockage
3. Noue enherbée
4. Mare d'infiltration
5. Dispositif de phytoépuration

5/ plan des abords du projet précisant l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau



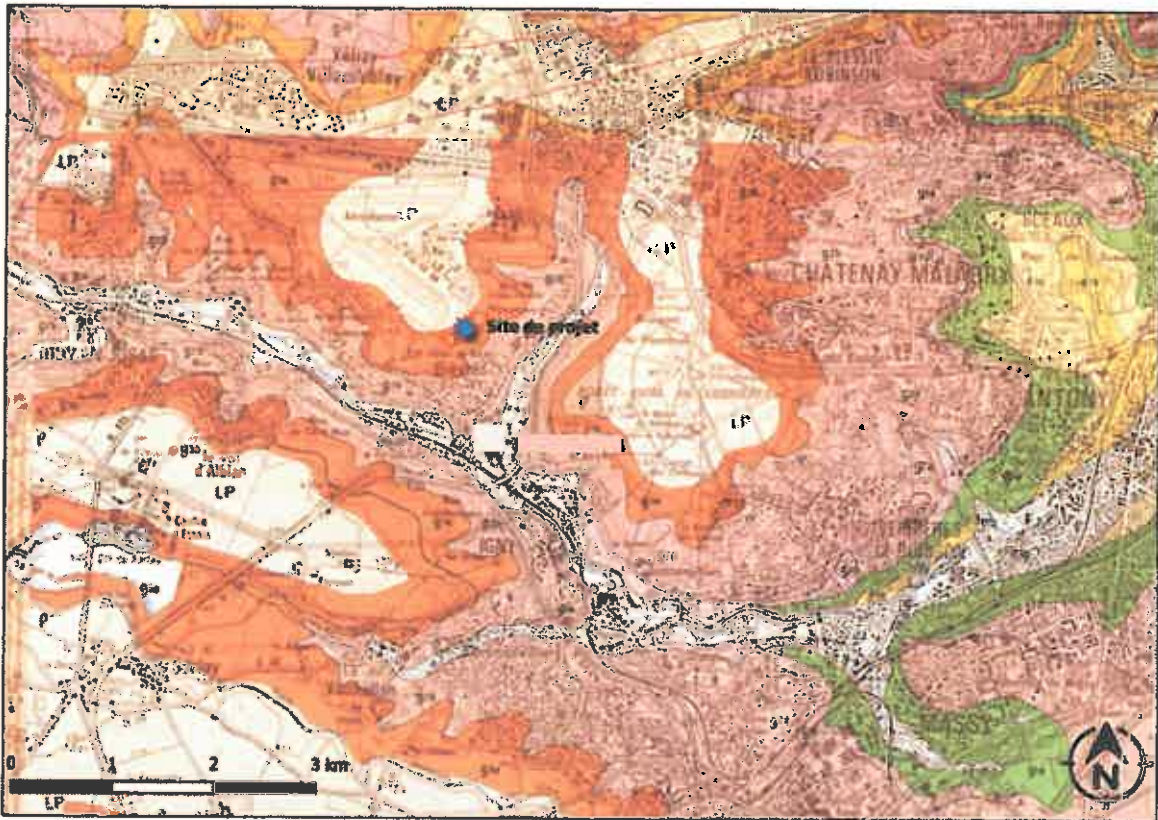


Figure 5 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000^e, feuille n°219 de Corbeil-Essonnes

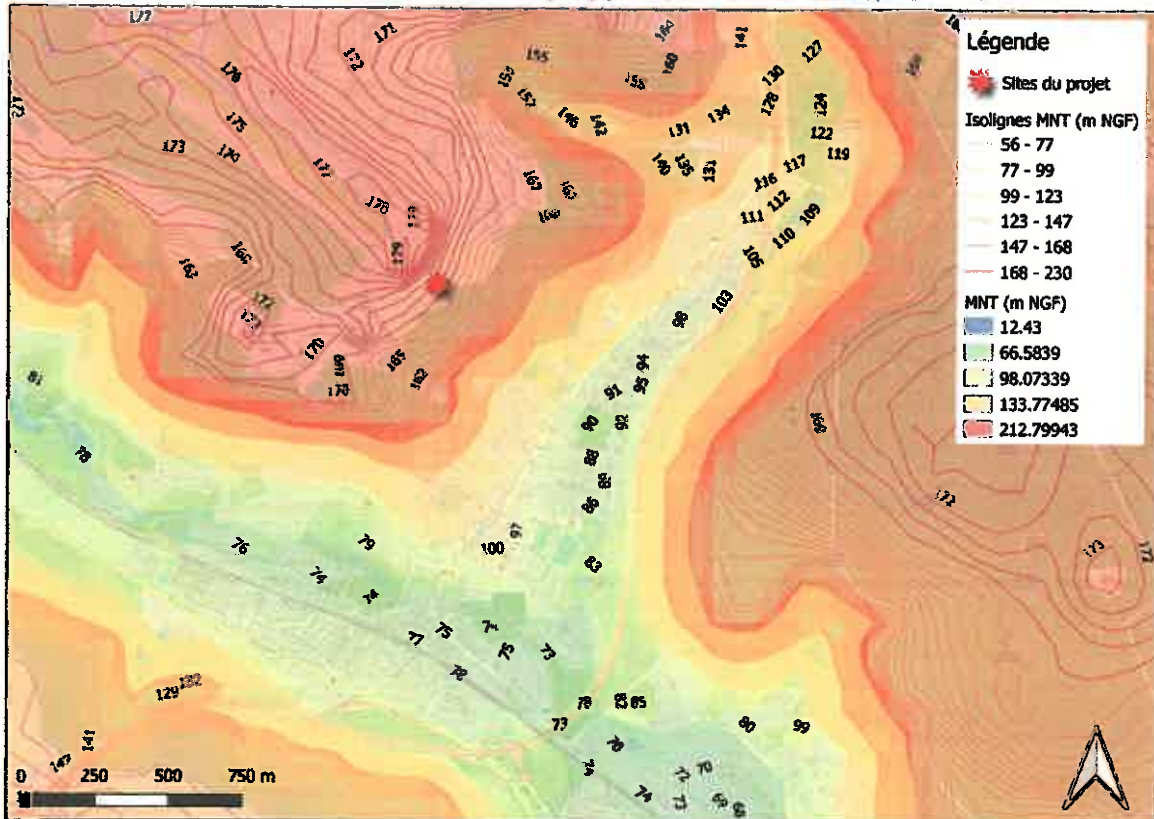


Figure 6 : Extrait du Modèle Numérique de Terrain (MNT)

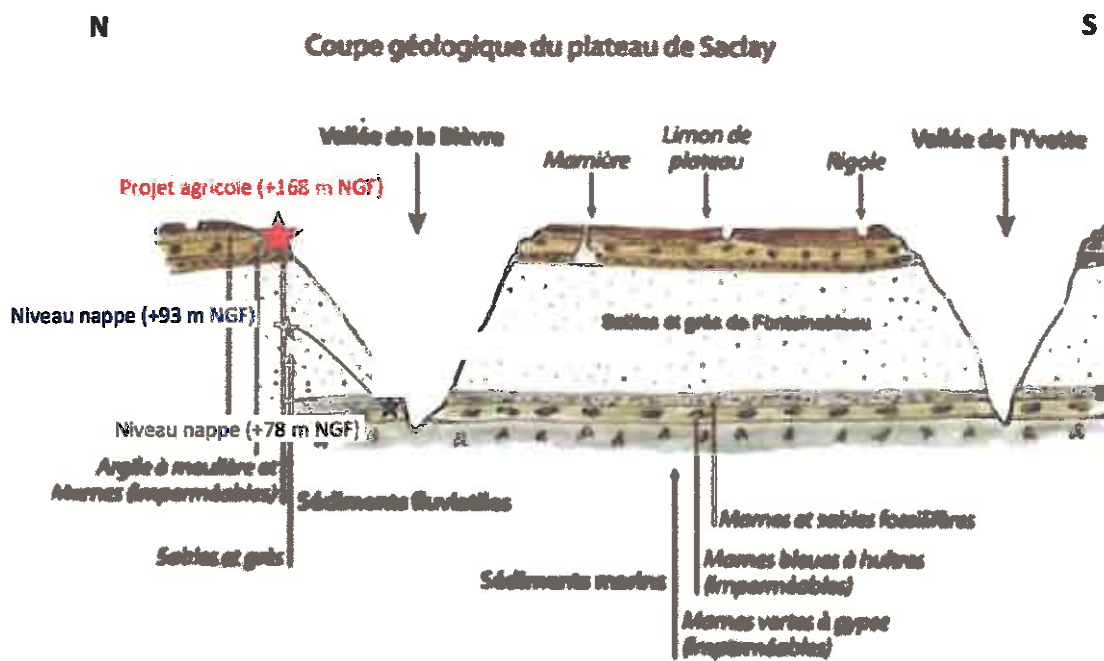


Figure 7 : Coupe géologique du Plateau de Saclay.

Tableau 1 : Coupe géologique prévisionnelle au niveau du projet de maraichage

Profondeur	Lithologie	Interprétations
De 0 à 11 m	Terre végétale	Quaternaire
De 12 à 80 m	Sables et grès de Fontainebleu	Rupélien
De 80 à 89 m	Marne bleu	Rupélien
De 89 à 118 m	Argiles et Marnes	Bartonien
De 118 à 140 m	Calcaires gris marneux	Lutétien

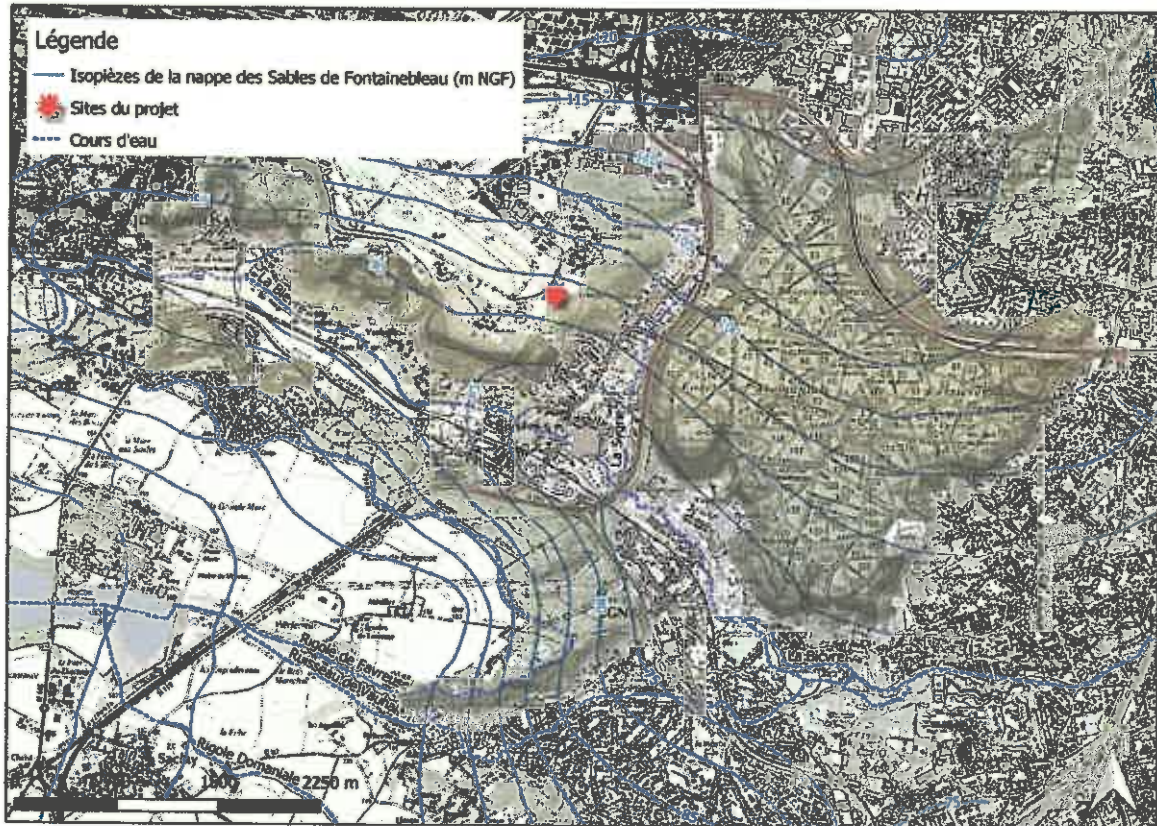


Figure 11 : Esquisse piézométrique de la nappe des Sables de Fontainebleau (BRGM)

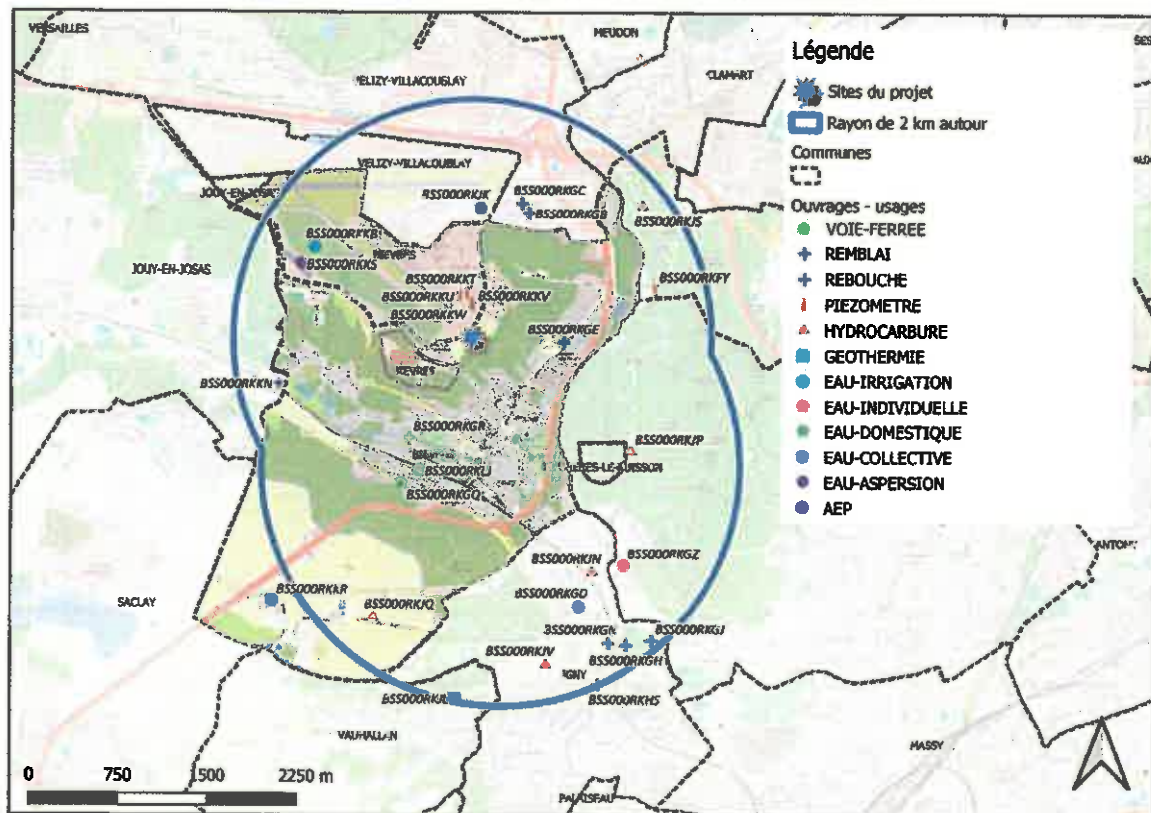


Figure 12 : Localisation des points BSS recensés (source : Infoterre).

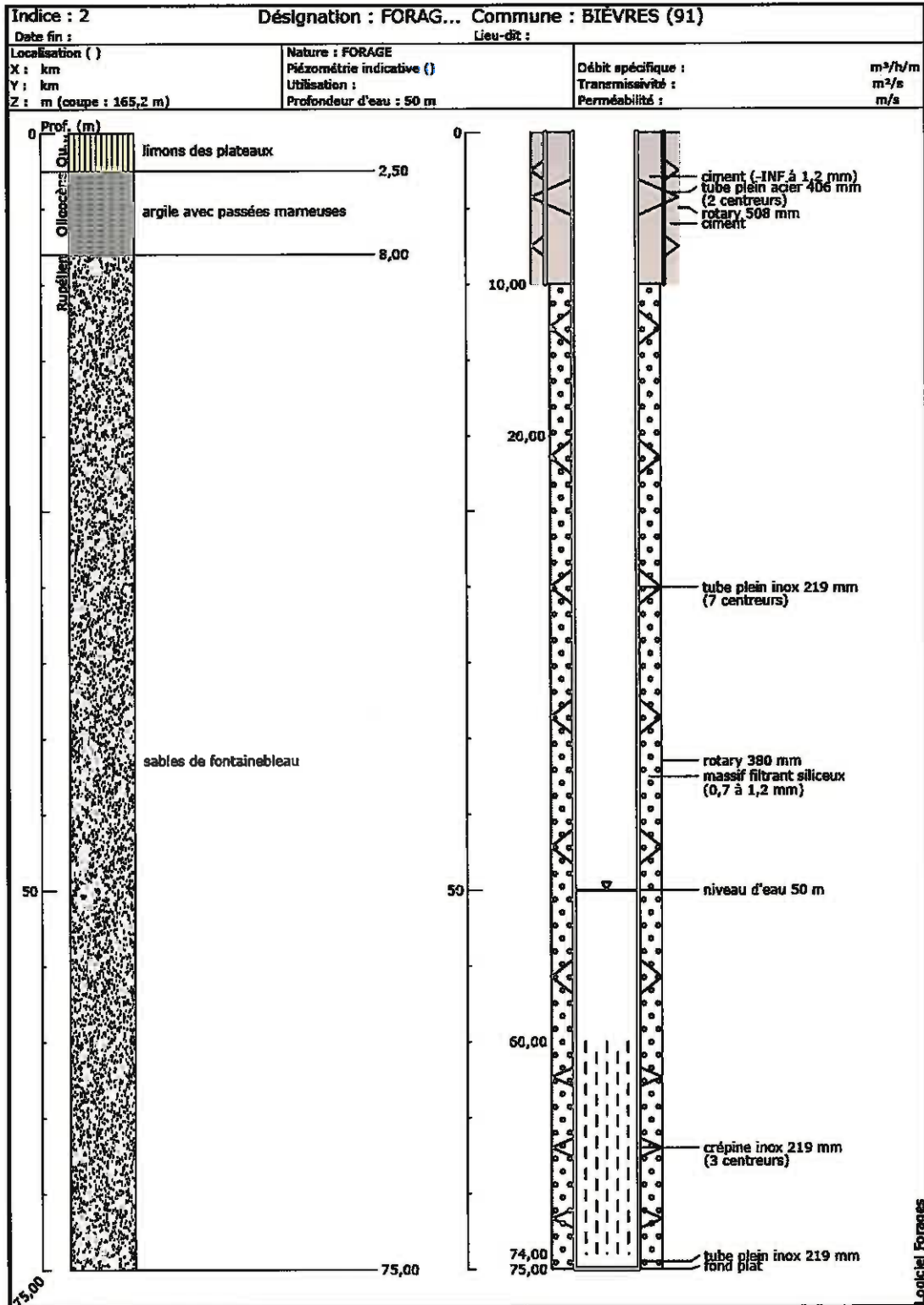


Figure 27 : Coupe prévisionnelle du forage de reconnaissance nécessaire pour le projet de maraichage

Tableau 9 : Programme technique de foration et d'équipement du forage

Phasage du programme technique de foration et d'équipement du forage	
<p>Foration pour isolation des terrains de couverture</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Forage des terrains supérieurs (diamètre nominal minimum) ● Terrains traversés ● Tubage pour cimentation des terrains supérieurs (diamètre nominal minimum) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Ø 508 mm ancrage à 10 m de profondeur ● Limons des plateaux et argiles sur 8 m et Sables de Fontainebleau sur 2 m, longueur totale de 10 m ● Acier plein inox Ø ext. 406 mm, épaisseur minimale 6 mm, muni d'au moins 2 centreurs
<p>Foration de l'aquifère</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Forage dans les Sables de Fontainebleau (diamètre nominal minimum) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Ø 380 mm jusqu'à 75 m de profondeur
<p>Colonne de captage</p>	<p>PVC, Ø 219,1 mm, épaisseur 10 mm, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 50 m de tube plein de 10 à 60 m de profondeur raccord vissés avec 5 centreurs ● 14 m de crépine à fente horizontale, (slot 0,5 mm) de 10 à 74 m de profondeur, avec au minimum 2 centreurs ● 1 m de tube plein de 74 à 75 m de profondeur, ● un bouchon de fond de fermeture de la base de la colonne captante, ● mise en place de d'un massif de gravier siliceux (Ø 0,7 à 1,2 mm) dans l'annulaire
<p>Nettoyage et développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Descente d'un dispositif air-lift et nettoyage pendant 8 h ou jusqu'à ce que l'eau soit claire, ● Nettoyage/développement à l'air-lift pendant 6 h (deux acidifications par ouvrage sont prévues), ● Descente d'une pompe immergée et pompage de développement (marche/arrêt) à débits progressifs, en commençant par des petits débits, pendant 24 h minimum.
<p>Pompages d'essai</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Un essai de puits : un pompage par paliers : 4 paliers à débits croissants, chacun pendant une durée d'une heure suivi d'une remontée de durée équivalente (ou remontée au niveau initial avant pompage). Ces paliers sont réalisés pour déterminer les pertes de charge quadratiques du forage ainsi que le débit critique d'exploitation, ● Un essai de nappe : un pompage de longue durée (24h) suivi d'une remontée du niveau d'eau (8h) pour déterminer les paramètres hydrodynamiques de la nappe et mettre en évidence la présence ou l'absence de limites hydrodynamiques.

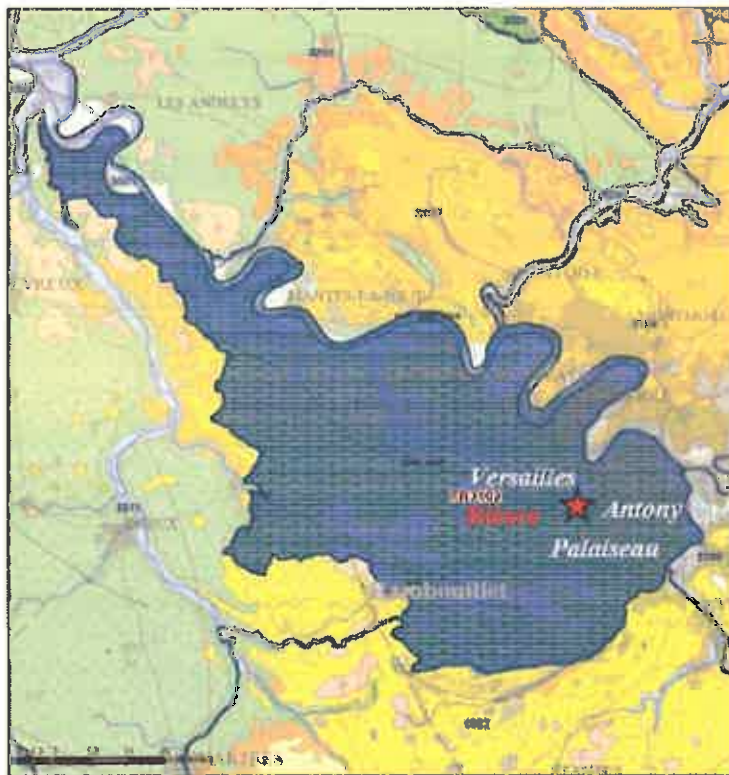


Figure 28 : Masse d'eau du Tertiaire du Parisien à l'Horaparis - 3102

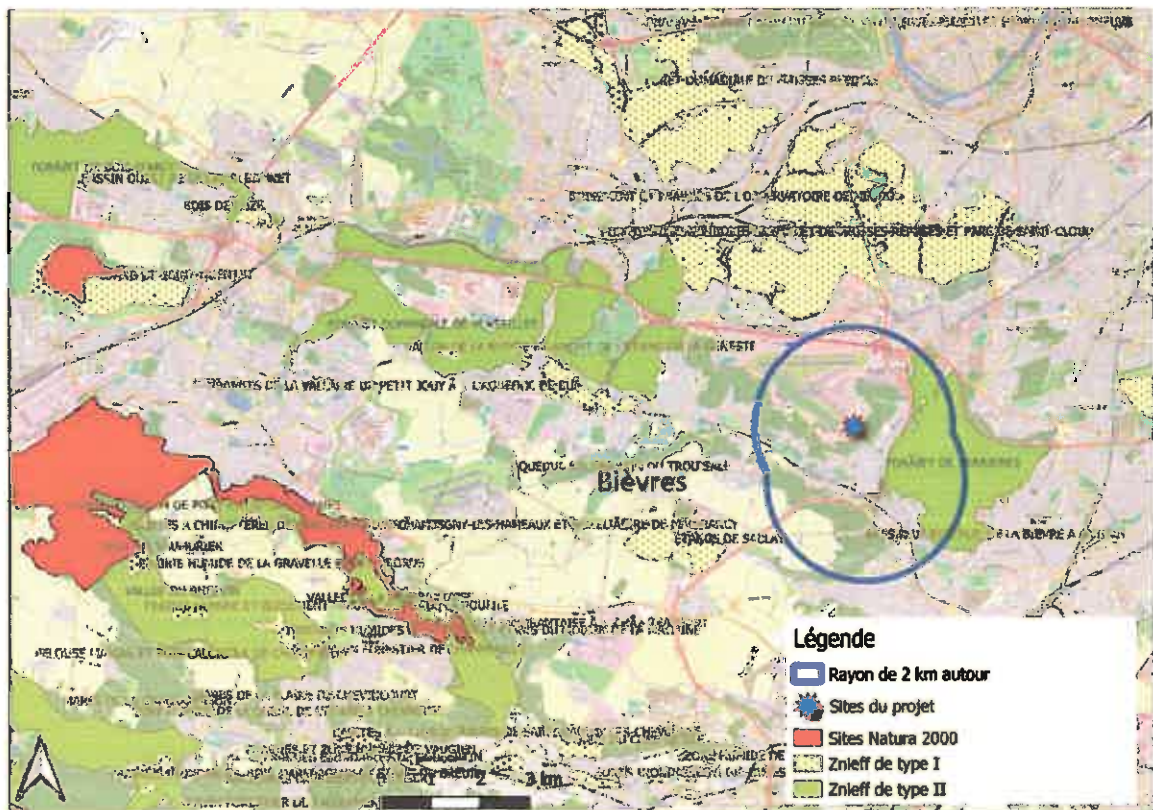


Figure 34 : Cartographie des espaces naturels remarquables à proximité du projet (source : INPN)

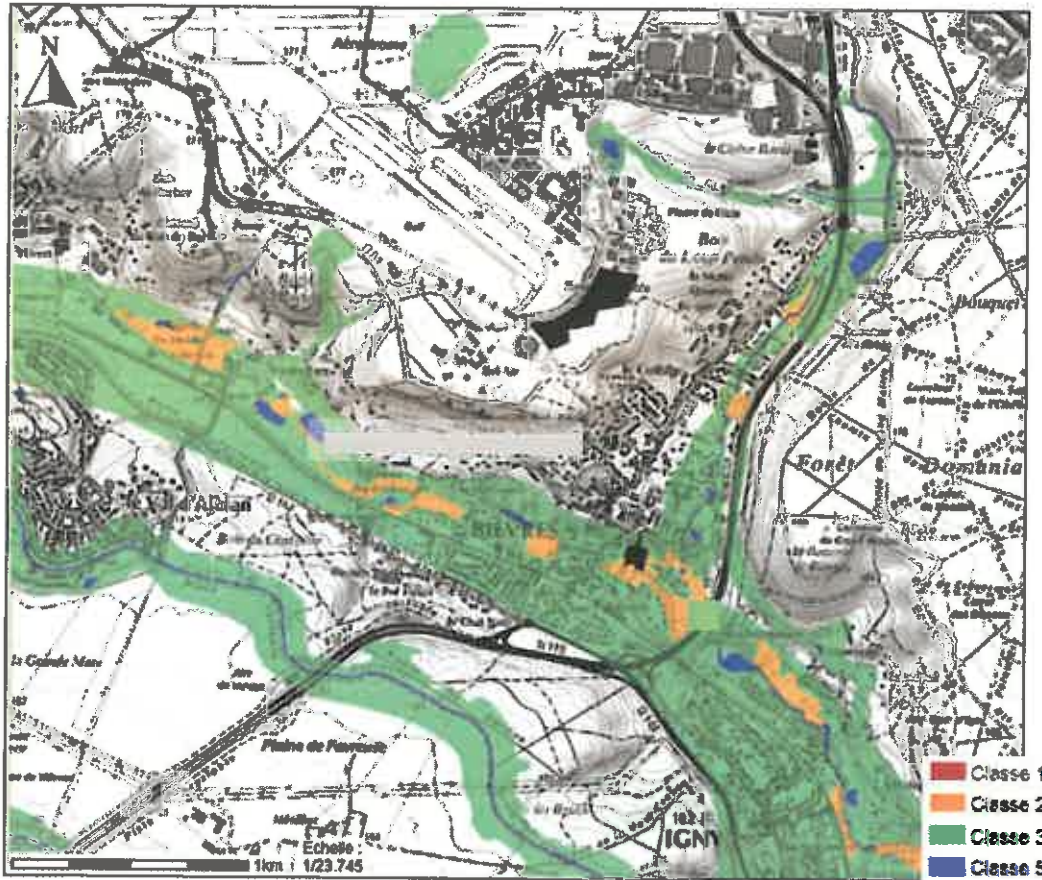


Figure 35 : Enveloppes d'alerte des zones humides avérées et potentielles en région Île-de-France (source : DRIEE)

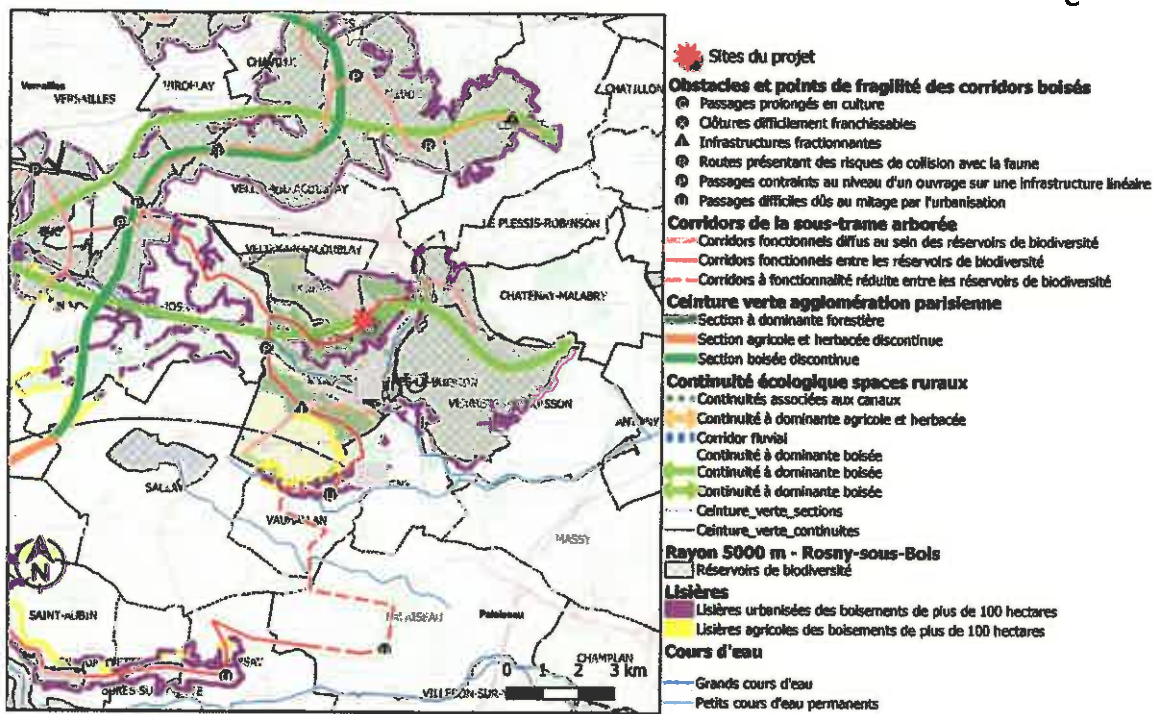
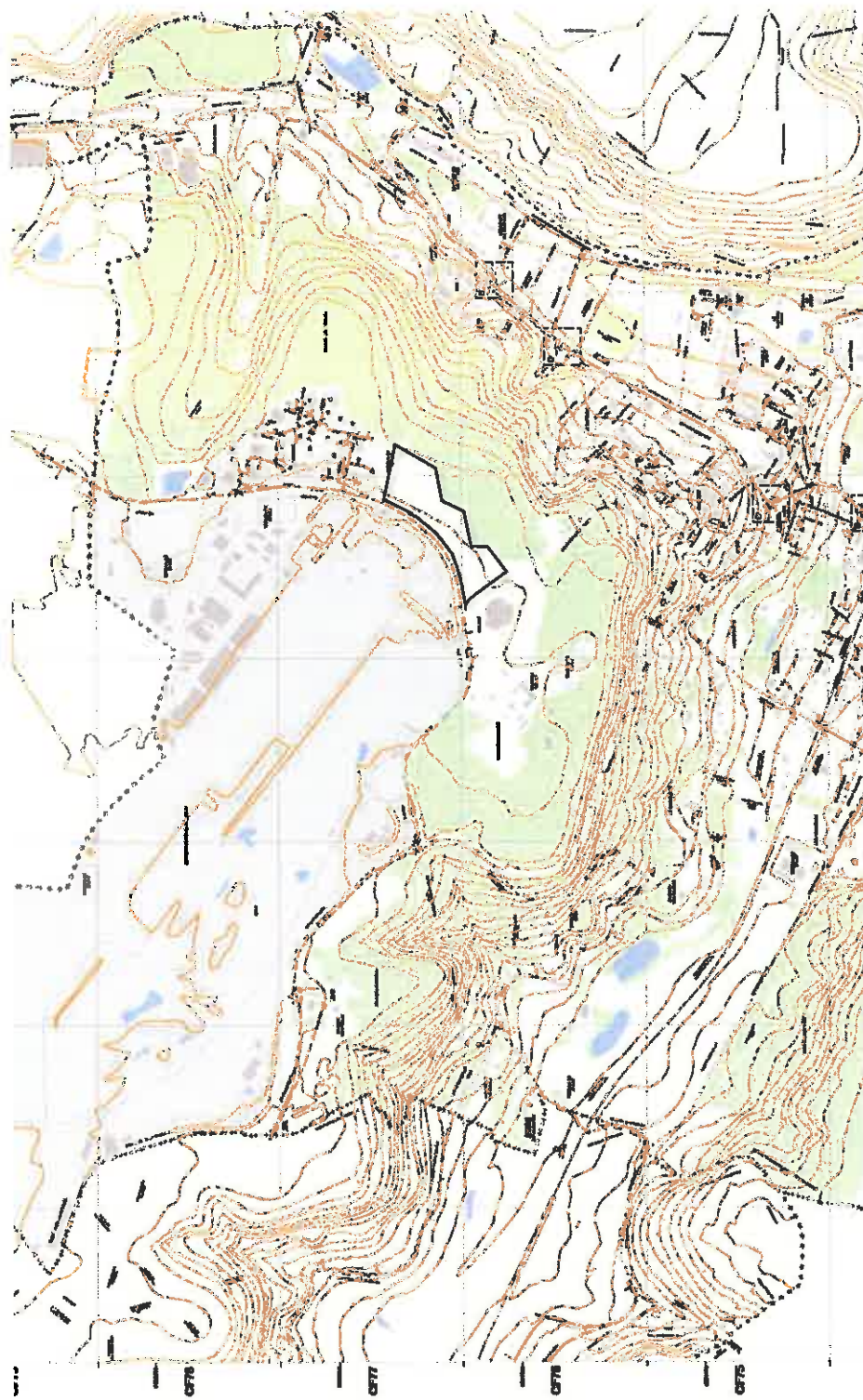


Figure 36 : Cartographie du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)



Elementi d'uso pubblico

Verde	Area verde	Area rossa	Area blu	Area grigia
Strade	Strada principale	Strada secondaria	Strada locale	Strada di servizio
Strutture edili	Edificio pubblico	Edificio privato	Edificio industriale	Edificio commerciale
Strutture di pubblica utilità	Spazio pubblico	Spazio verde	Spazio verde privato	Spazio verde industriale
Strutture di pubblica utilità	Spazio pubblico	Spazio verde	Spazio verde privato	Spazio verde industriale

